

Centre Italien d'Assistance Opérationnelle pour le Visas et les

Légalisations

[Visa pour Tourisme](#)

Documents nécessaires

1. **Formulaire pour la demande de visa d'entrée** dûment rempli
2. **Photo d'identité** récente
3. **Passeport en cours de validité** avec une validité supérieure d'au moins trois mois par rapport à celle du visa demandé
4. **Réservation du billet aller-retour ou billet ou bien preuve de la disponibilité de moyens de transport personnels**
5. **Preuve de la disponibilité d'un logement en Italie**, au moyen de :
vouchers touristiques, réservations d'hôtels ou déclaration d'hébergement de la part d'une personne résidant en Italie (un document d'identité du déclarant devra être joint à la déclaration précitée, s'il est italien ou ressortissant de l'Union européenne, s'il s'agit d'un déclarant non ressortissant de l'Union européen une copie du permis de séjour devra être jointe à la déclaration). La déclaration d'hospitalité devra être fournie en original et accompagnée d'une copie d'un document d'identité du déclarant si ce dernier est ressortissant italien ou communautaire ou bien d'une copie conforme du permis de séjour si le déclarant est ressortissant extra communautaire.
6. **Preuve des moyens économiques de subsistance, selon les paramètres définis par la Directive du Ministère de l'Intérieur 1.3.2000**. Cette preuve pourra être apportée par:
 - extraits de comptes bancaires relatifs aux douze derniers mois et éventuels livrets d'épargne;ou bien, dans l'hypothèse où l'on ne dispose pas de moyens économiques suffisants et sur décision du Service des visas:
 - garantie fidéjusseur bancaire en Italie
7. **documentation attestant de la condition socio-professionnelle**
Cette preuve pourra être apportée au moyen de:
 - contrats de travail actuels ou antérieurs, documents attestant de la rémunération perçue, versements des contributions sociales des douze derniers mois;
 - certificats de propriété immobilière, rentes viagères, revenus divers
8. **assurance voyage (sanitaire)** ayant une couverture minimale de €30.000 pour les dépenses relatives à l'hospitalisation d'urgence et aux dépenses de rapatriement (*non nécessaire pour les conjoints, les descendants directs jusqu'à 21 ans et les ascendants directs de citoyens de l'UE*).

N.B.

Pour faciliter la gestion du dossier nous demandons que la documentation précitée soit présentée comme suit:

- **copie + original en vision;**
- **dans l'ordre de la liste.**

Avertissement:

Le Consulat Général se réserve le droit de demander de la documentation supplémentaire, s'il le retenait nécessaire à l'évaluation du dossier.

Frais :

Catégorie	Montant
Frais de Visa	691
Charges de service	198
Total	889